

LISTE POUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE, MATERNELLE À 5^E ANNÉE

Il est obligatoire d'avoir un habit d'éducation physique afin que le cours d'éducation physique soit plus hygiénique et sécuritaire. Cet habit comprend :

1. Un pantalon d'éducation physique
 - ❖ pantalon sport avec une corde à la taille ou un élastique faisant complètement le tour de la taille
2. Le gilet à manches courtes est obligatoire. Si l'élève a froid, il peut placer un gilet à manches longues par-dessus le gilet à manches courtes.
3. Une paire d'espadrilles avec de bons supports. Les lacets doivent être en bon état (surtout les bouts), d'une longueur appropriée et qui demeurent attachés facilement. Le port de bas est aussi obligatoire en tout temps. **Pour les élèves de M-1-2; espadrilles avec du velcro s.v.p., sinon assurez-vous que votre enfant peut faire des boucles serrées avec ses lacets.**

LA PAIRE D'ESPADRILLES DOIT AVOIR UNE SEMELLE BLANCHE OU ANTI-RAYURES AFIN DE GARDER LE PLANCHER DU GYMNASÉ EN BON ÉTAT.

NB Votre enfant doit venir à l'école habillé pour son cours, car les élèves n'ont pas le temps de se changer dans les vestiaires.

NOUS DEMANDONS AUX ÉLÈVES DE SUIVRE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ SUIVANTES :

- **Attacher les cheveux longs. (obligatoire)**

- Les bijoux tels que montres, bracelets, colliers et bagues ne seront pas permis. L'élève est encouragé de laisser ses bijoux dans son pupitre en classe (ou préférablement à la maison) afin de prévenir la perte ou le vol de ceux-ci. Nous ne sommes pas responsables des bijoux perdus à l'école.

L'élève qui ne peut pas participer au cours pour cause de blessure ou de maladie doit présenter une excuse écrite par un parent.

Merci de votre précieuse collaboration!

Pier-Olivier Lamontagne, enseignant d'éducation physique